
Députation de la société populaire de Montereau (Seine-et-Marne) qui présente un cavalier armé et équipé et des dons divers, lors de la séance du 17 floréal an II (6 mai 1794)

Citer ce document / Cite this document :

Députation de la société populaire de Montereau (Seine-et-Marne) qui présente un cavalier armé et équipé et des dons divers, lors de la séance du 17 floréal an II (6 mai 1794). In: Tome XC - Du 14 floréal au 6 prairial An II (3 mai au 25 mai 1794) p. 98;
https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1972_num_90_1_26294_t1_0098_0000_5

Fichier pdf généré le 30/03/2022

ci-devants, avec les vieux hochets qui servaient à la parade du culte ont produit tant en vermeil qu'en argent 150 marcs, suivant les procès-verbaux qui constatent les envois; outre 100 marcs de galons d'or et d'argent dont les habillements de l'église qui sont vendus, étaient couverts.

Les dons de nos habitans pour les défenseurs de la patrie se sont élevés à 27 chemises, 19 paires de bas, 14 paires de souliers, 50 couvertes de laine, une grande quantité de charpie, et en 960 livres 13 s. 3 d. qui ont été répartis de suite en faveur de nos concitoyens qui sont aux frontières.

Nos jeunes républicains ont fait gratis 62 chemises, 1,500 paires de guêtres.

Nos habitans sont amis des loix révolutionnaires, elles sont exécutées ici avec promptitude et exactitude.

Continuez, Citoyens représentans, vos mesures sages et rigoureuses contre vos ennemis intérieurs et extérieurs; ça va, ça ira, vive la République!

C'est là notre cri de ralliement, notre devise. S. et F.»

LEROUX (*maire*), DELANOY, LELEU, DELIGNIERRE, TRAISNEL, NOTTELE, CLAUDEZ, VANRISCOTTE, MOUTON (*off. municipaux*).

30

Une députation de la Société populaire de Montereau (1), admise à la barre, présente à la Convention nationale un cavalier armé et équipé, père de cinq enfans: aux dons que cette société a faits, elle ajoute 74 chemises, du linge, 2 paquets et sacs de charpie, 32 paires de souliers, une giberne, un baudrier, une paire de guêtres et un pistolet; elle présente en outre l'échantillon de 550 livres de salpêtre (2).

L'orateur de la députation: Représentans,

Chargés de pouvoirs illimités du peuple souverain, vous avez créé un grand jury national militaire composé de 1,200 mille hommes, devant lequel la nature, injuriée depuis longtemps a accusé les rois, les tyrans, les despotes et tous les ennemis de la liberté.

La commune de Montereau s'est empressée de satisfaire à toutes les réquisitions prises au nom de la patrie; mais jaloux de contribuer plus particulièrement au prompt et entier anéantissement de la tyrannie, nous venons, sans consulter nos modiques fortunes, de monter, armer et équiper un cavalier; nous ajournons nos besoins à la paix; en est-il de plus indispensables que la liberté! Nos bras et tout ce que nous possédons appartiennent à la République; nous regrettons tous de ne pouvoir partager les dangers de l'extérieur, mais nous surveillons l'intérieur avec un courage inébranlable et nous préparons avec zèle la foudre dont nos braves guerriers savent faire si bon usage. Déjà nous avons retiré de nos expériences sur la fabri-

cation du salpêtre 550 livres dont nous vous présentons l'échantillon et notre atelier actuellement monté en produira incessamment de plus grandes quantités.

Dans le courant de nivôse dernier nous vous avons offert, Représentans, pour les défenseurs de la liberté 370 chemises, 60 paires de souliers, 90 paires de bas, 4 sacs de charpie, des cols, mouchoirs et autres menus effets.

Depuis nous avons fait et reçu quelques dons civiques; ils consistent en 74 chemises, 1 paquet de linge, 2 paquets et 2 sacs de charpie, 32 paires de souliers, une giberne et son ceinturon, un baudrier, une paire de guêtres et un pistolet; nous vous en faisons pareillement l'hommage.

Parmi ceux qui se sont présentés pour voler à la défense de la République, nous avons cru devoir confier nos intérêts à un père de famille de 5 enfans; nous lui avons fait de courts et simple adieux, les voici: pars et va vaincre (1).

Mention honorable, insertion au bulletin.

31

Un député de la commune et Société populaire de Marnay (2) félicite, en son nom, la Convention d'avoir mis à l'ordre du jour, à la place des factions terrassées, la justice, la probité, la victoire; il l'invite à rester à son poste. Mention honorable, insertion au bulletin (3).

[Marnay, s. d.] (4).

« Citoyens représentans,

La commune et la Société populaire de Marnay, département de la Haute-Saône, m'ont chargé de porter dans votre sein, l'expression de leur reconnaissance, de vous féliciter sur l'héroïque fermeté avec laquelle vous avez déjoué les factions liberticides, aristocrates, contre-révolutionnaires, intrigants, corrupteurs, et corrompus; tous ces germes destructeurs, vous les avez extirpés du sein de la République pour mettre la justice et la probité à l'ordre du jour; vous y avez mis aussi la victoire. c'est votre génie qui inspire et dirige les légions invincibles qui vont terrasser les ennemis de la patrie; grâces immortelles vous soient rendus. Placés à l'extrémité de la République, nous applaudissons à vos glorieux travaux; nous les bénissons. La liberté ou la mort, telle est notre devise. Soyez innébranlables dans votre carrière; remplissez les destinées de la nation et les vôtres. Restez à votre poste jusqu'à la paix. Songez que vous aussi, vous êtes en réquisition pour le salut de la patrie, et qu'il faut qu'il soit invariablement assuré pour que vous puissiez renoncer de vos fonctions. »

CASEAU.

(1) C 302, pl. 1083, p. 21, datée du 30 germ. et signée Richard, Garcet, Garcet, Garcet, Olivier, Pillemin, Giraud, Foucault et la Roche, Garnier, Champagne, Guirault, etc., P. 22 (cavalier).

(2) Hte-Saône.

(3) P.V., XXXVII, 33. Bⁱⁿ, 20 flor.

(4) C 303, pl. 1110, p. 14.

(1) Montereau-Faut-Yonne, Seine-et-Marne.

(2) P.V., XXXVII, 33. Bⁱⁿ, 20 flor. (suppl^t).